

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

BUDGET PRIMITIF 2023

**Note relative aux informations
financières essentielles aux budgets
primitifs 2023**

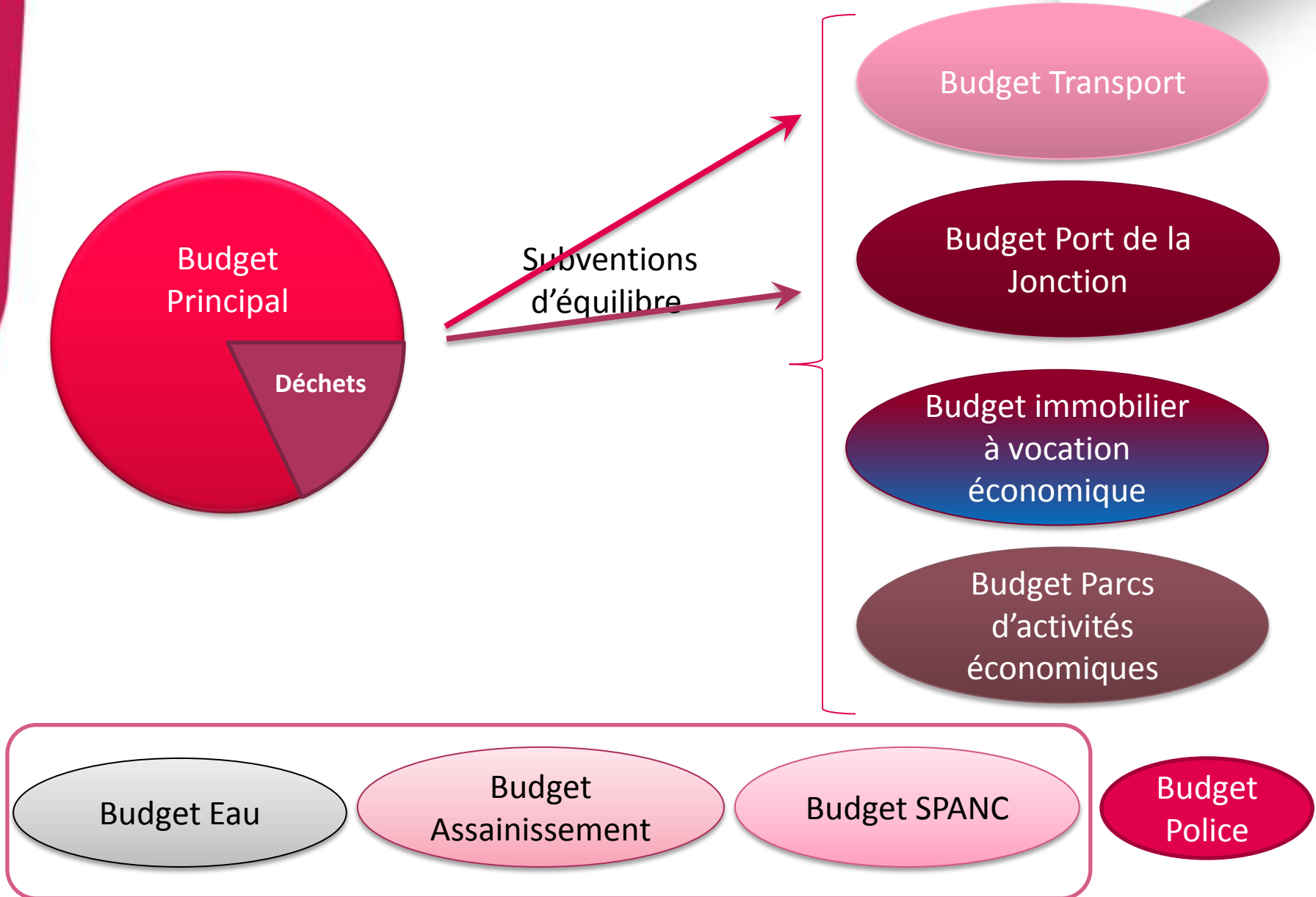
Conseil communautaire 17/12/2022

BUDGET PRIMITIF 2023

Après la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires le 26 novembre 2022, le document présente, conformément à l'article L.2313-1 du CGCT, l'ensemble des éléments budgétaires et financiers figurant dans le budget primitif 2023 composé du budget principal et de 8 budgets annexes.

Le vote du budget ayant lieu en décembre, la plupart des éléments transmis par l'Etat ne sont pas encore connus ; ils sont évalués sur la base de 2022 et seront réajustés par décision modificative si besoin.

LES INTERACTIONS BUDGETAIRES EN 2023



Impact du Projet de Loi de Finances * et du contexte économique sur le BP 2023 :

PLF 2023 * – dotations et mesures fiscales

- . Evolution des dotations
- . Suppression de la CVAE
- . Revalorisation des valeurs locatives
- . FPIC
- . TH Résidence Secondaires

PLF 2023 * – Autres mesures

- . Filet de sécurité / amortisseur électricité
- . Dispositif de limitation des dépenses
- . Fonds vert

Autres indicateurs économiques

- . Inflation (yc énergie)
- . Taux d'intérêt d'emprunt
- . Revalorisation du point d'indice

* Le PLF 2023 définitif n'est pas encore voté à ce jour. Les éléments ci-après sont donc présentés à titre provisoire.

I- Les principales mesures du PLF 2023 et du contexte économique

. Les mesures relatives à la revalorisation des dotations

Présentation de la mesure

- **Pas d'indexation de la DGF**
- **Abondement** des dotations de péréquation à hauteur de **320 millions d'euros** (+90M€ DSU, +200M€ DSR, + 30M€ Dotation d'Intercommunalité), soit +1,5%
- Néanmoins **la DGF des EPCI baisse globalement de -0,1 %**.
 - La dotation d'intercommunalité augmente de 1,8 %
 - et la dotation de compensation baisse de -0,7 %.
- Concernant la péréquation horizontale, notamment le FPIC, elle est gelée depuis 2016 à 1Mds d'€, l'inflation élevée réduisant fortement sa capacité d'action.



Enjeux pour Nevers Agglomération

- Les dotations représentent **des recettes significatives pour Nevers Agglomération** : 7,4M€ soit plus de 15% des recettes totales (*recettes réelles de fonctionnement*).
- Les mesures conduiraient à une **baisse de recettes d'environ -31k€** (dont +131k€ de dotation intercommunalité et -135k€ de dotation de compensation); après -160k€ en 2022.



I- Les principales mesures du PLF 2023 et du contexte économique

. Les mesures fiscales : suppression de la CVAE *

Présentation de la mesure

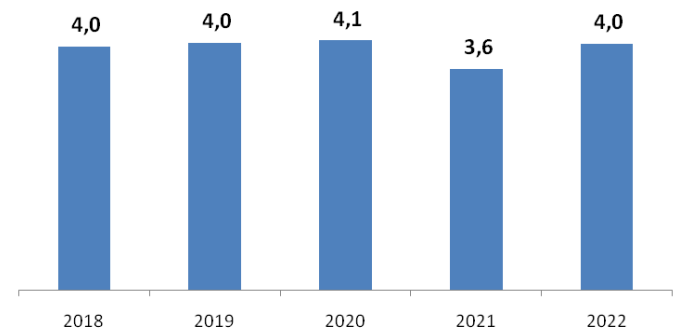
- **suppression de la CVAE en 2 ans (2023-2024)**
- **compensée par l'affectation d'une fraction de TVA perçue par l'Etat**
- **Autres précisions**
 - La compensation sera calculée en intégrant le millésime 2023 de la CVAE.
 - La dynamique de CVAE acquise au cours de l'année sera répartie entre collectivités via un **fonds d'attractivité** (les modalités de répartition seront précisées par décret).



Enjeux pour Nevers Agglomération

- La CVAE est une **recette significative pour la collectivité** : 4M€ /an, soit 8-9% des recettes totales de fonctionnement.
- **La mesure a un impact financier neutre à court terme** : perte de recette neutralisée par l'affectation d'une fraction de TVA (-> augmente le poids de la TVA dans les ressources totales de l'Agglomération)
- autre enjeu : **comment maintenir la dynamique des recettes ?**

produit CVAE - Nevers Aggl. (en M€)



**contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)*

I- Les principales mesures du PLF 2023 et du contexte économique

. Les mesures fiscales : revalorisation des valeurs locatives

Présentation de la mesure

- *Rappel : Le PLF prévoit chaque année la revalorisation automatique des valeurs locatives, suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre à novembre, sans plafonnement.*
- **En 2023, la revalorisation devrait s'appliquer à hauteur de +7,1%.**
- Elle servira de base de calcul de la taxe foncière sur le bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- *Autres décisions relatives aux valeurs locatives :*
 - *La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est reportée de 2 ans.*
 - *L'entrée en vigueur de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels est reportée d'un an (prévue en 2023).*

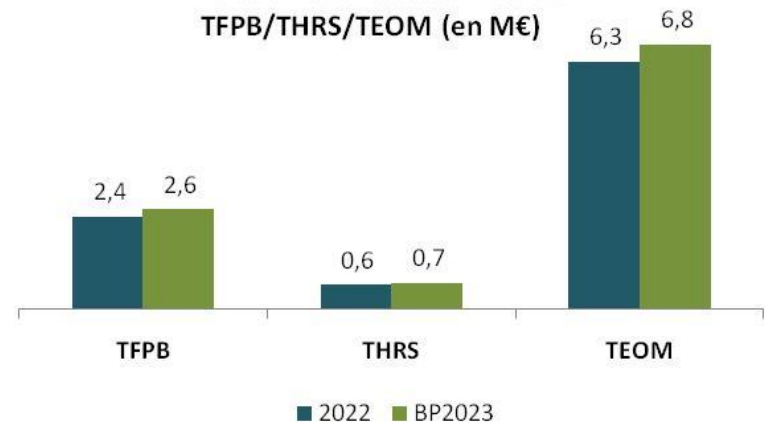


Enjeux pour Nevers Agglomération

- L'impact de cette mesure pour Nevers Agglomération est une **augmentation en 2023 des produits des taxes concernées d'environ +655k€**, répartie comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : +168k€
- TH sur les résidences secondaires : +45k€
- TEOM: +443k€

Evolution des recettes fiscales
TFPB/THRS/TEOM (en M€)



I- Les principales mesures du PLF 2023 et du contexte économique

. Autres mesures fiscales.

Présentation des mesures

➤ **FPIC : sortie plus progressive en cas de perte d'éligibilité**

Création d'une "garantie pérenne de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du Fpic" sur quatre années (90%, 70%, 50% puis 25% du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité).



Enjeux pour Nevers Agglomération

➤ Nevers Agglomération est bénéficiaire du FPIC à hauteur de 0,3M€par an (et 0,6M€ pour les communes, soit 0,9M€ au total pour le territoire).

➤ **Le retour du levier fiscal sur la TH sur les résidences secondaires :**

. Suite à la suppression de la Taxe d'habitation, sur 2021 et 2022, le taux de la THRS ne pouvait pas augmenter.

. En 2023, les élus retrouvent leur pouvoir de **taux sur la THRS**, mais ne peut augmenter que dans les mêmes proportions que la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (*règle des liens*).



➤ Rappel : le produit de THRS est de **620k€ en 2022**.

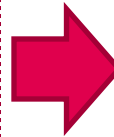
I- Les principales mesures du PLF 2023 et du contexte économique

. Autres mesures : « filet de sécurité » et « amortisseur électricité »

Présentation de la mesure

➤ **Reconduction du filet de sécurité énergie inflation**

- mis en place en 2022 ; reconduit et élargi aux départements et régions
- enveloppe de **1.5 Mrd €**
- reprend 3 des 4 critères cumulatifs du dispositif précédent (% de perte d'épargne brute, % d'augmentation des dépenses, niveau du potentiel financier par habitant)



Enjeux pour Nevers Agglomération

- Montant à percevoir pour 2022 : en attente de confirmer l'éligibilité sur la base du compte administratif définitif.
- *Prévision budgétaire 2023 : en attente de la fixation définitive des critères et seuils (notamment le % de perte d'épargne initialement de 25% pourrait être revu à la baisse).*

➤ **Instauration du dispositif « amortisseur électricité »**

- Nouveau dispositif pour 2023.
- enveloppe de **1 Mrd €**
- A destination des collectivités qui paient l'électricité > 180€/KWh. L'Etat prendra en charge 50% du dépassement de ce seuil dans la limite de 160€/MwH.
- L'aide représentera en moyenne entre 20 et 25% du montant de la facture d'électricité.



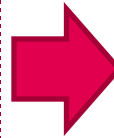
- *Prévision budgétaire 2023 : en attente des précisions sur la mise en œuvre du mécanisme.*
 - *Pas de demande à effectuer a priori (l'aide devrait être directement intégrée dans la facture d'électricité des consommateurs).*

I- Les principales mesures du PLF 2023 et du contexte économique

. Autres mesures : Création d'un « fonds vert »

Présentation de la mesure

- Création d'un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de **2 milliards d'euros en 2023**, appelé « **fonds vert** », destiné aux collectivités locales.
- Les modalités de financement restent encore à préciser.



Enjeux pour Nevers Agglomération

- En attente des précisions concernant les modalités d'obtention des fonds.
 - Présentation des projets possible dès janvier 2023.

I- Les principales mesures du PLF 2023 et du contexte économique

. Autres mesures : « Contrat de confiance »

Présentation de la mesure

- Article 40 du PLF 2023
- Dispositif de limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, inspiré des précédents « contrats de Cahors ».
- Objectif : **limiter l'augmentation annuelle à l'inflation prévisionnelle minorée de 0,5 point** (a priori revu à 0,4 point).
- Concerne les communes et les intercommunalités à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal ont été supérieures à 40 millions d'euros en 2021.
- **Pas de mécanisme de sanction** : en cas de non-respect, signature d'un « accord de retour à la trajectoire » avec le préfet.



Enjeux pour Nevers Agglomération

- En attente de précisions concernant les principes régissant ces contrats.
- Au vu des seuils financiers annoncés, le bloc communal incluant l'Agglomération de Nevers serait a priori concerné. Cependant, la situation sera a priori appréciée d'abord au niveau national, puis au niveau global par catégorie (régions / départements / blocs locaux), et enfin à l'échelon individuel de chaque bloc communal si les principes ne sont pas respectés aux échelons supérieurs.

I- Les principales mesures du PLF 2023 et du contexte économique

. Autres indicateurs : taux d'inflation, taux d'intérêt et point d'indice

Présentation des indicateurs

- **Taux d'inflation (hors tabac) :** estimé à 4,3% en 2023.



Enjeux pour Nevers Agglomération

- Les dépenses d'énergie prévues au budget 2023 ont été augmentées de façon très significative (x 3) par rapport à 2022.

- **Taux d'intérêt des emprunts :** augmentation des taux d'intérêt, a priori au-delà de 2%.



- Dépenses supplémentaires à évaluer en cours d'exercice, en fonction des emprunts à souscrire et de l'évolution des taux.

- **Revalorisation du point d'indice :**
 - revalorisation du point d'indice de 3,5% intervenue au 1^{er} juillet 2022.



- L'application sur 6 mois en 2022 a induit une augmentation des dépenses de 0,15M€. L'application sur 12 mois en 2023 devrait se traduire par une hausse des dépenses de 0,3M€.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

II - NEVERS AGGLOMERATION 2022-2026

« face à une nouvelle crise sociale et à une volonté de relance de l'attractivité territoriale »

II – L'agglomération de Nevers 2022-2026

Pour rappel, le projet de territoire :

Il se décline en **4 ambitions principales** et **18 orientations stratégiques** afin de recouvrir l'ensemble des compétences exercées.

Ambition 1 : garantir un développement équilibré et durable du territoire pour le bien-être et la cohésion des habitants

Ambition 2 : préserver nos ressources naturelles et inciter à consommer et produire autrement sur le territoire pour permettre la transition écologique et l'économie circulaire

Ambition 3 : créer les conditions favorables pour conforter le développement du tissu économique local et l'accompagner vers l'économie de demain

Ambition 4 : renforcer les attributs urbains et la fonction métropolitaine de Nevers Agglomération pour gagner en attractivité et notoriété

II – L'agglomération de Nevers 2022-2026

Rappel du projet de territoire :

Ce projet de territoire est ambitieux car il doit dessiner l'agglomération de demain.

Pour atteindre ses objectifs, les actions présentées dans les 18 orientations stratégiques ont été priorisées par les élus pour qu'elles s'insèrent dans une prospective et puissent être en corrélation avec les capacités financières de l'Agglomération au regard des nouvelles contraintes financières et crises socio-économiques à venir.

De plus, elles doivent continuer d'être chiffrées le plus précisément possible.

4 nouvelles autorisations de programmes sont ouvertes au titre du Budget Primitif 2023.

Il est également nécessaire de contractualiser les financements extérieurs participant au projet.

Enfin, il conviendra d'en évaluer les conséquences sur les coûts de fonctionnement induits.

Les dépenses d'équipement de l'agglomération de Nevers en 2023

En 2023, Nevers Agglomération investit presque **26 M €** pour exercer et développer ses compétences mais aussi pour mettre en œuvre son projet de territoire.

Les dépenses d'équipement sont présentées par ambition et par orientation stratégique pour le coût retenu lors du vote du budget primitif 2023.

Elles comprennent les dépenses d'équipement de l'ensemble des budgets et sont ensuite déclinées dans chacun d'entre eux.

Pour certaines orientations stratégiques intégrées au projet de territoire, elles ne sont pas concrétisées par des investissements à ce stade.

Ambition 1 : Garantir un développement équilibré et durable du territoire pour le bien-être et la cohésion des habitants : 4 133 K €

Orientation 1 : Garantir l'accès à un habitat de qualité, économe en énergie et adapté à chacun

- Habitat : aides versées OPAH, bailleurs sociaux et particuliers : **822 K €**
- Gens du voyage : aménagement aire d'accueil Pré-Poitiers, aire d'accueil de Varennes-Bourg, achat et aménagement de terrains familiaux, aide à la sédentarisation ...

Bourg : **1 990 K €**

Orientation 2 : Préserver la santé des habitants

- Santé : achat d'une mallette de téléconsultation destiné à un public dépendant : **24 K €**

Orientation 3 : Organiser un aménagement du territoire équilibré ville-centre, centres-bourgs et quartiers

Fonds de concours centralité aux communes : **328 K€**

Ambition 1 : Garantir un développement équilibré et durable du territoire pour le bien-être et la cohésion des habitants

Orientation 4 : Garantir le droit à la mobilité pour tous en intégrant les spécificités du territoire

. Travaux d'aménagement cyclable et piéton route de Busserolles à Marzy (550K €), mise aux normes fermeture portes coupe-feu de l'atelier dépôt : **565 K €**

Orientation 5 : Garantir des pratiques sportives et culturelles de proximité au service de la cohésion sociale et du bien-être des habitants :

. Aménagement accessibilité salle spectacle Café Charbon : **50 K €**

. Aménagement Maison (éclairage, réfection sol bureau administratif, remplacement vanes de secours : **116 K €**

. Equipement sportif: **15 K €**

Orientation 6 : Co-construire avec les communes une politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

. Aides à l'installation immobilier artisanal et commercial: **50K€**

Ambition 2 : préserver nos ressources et inciter à consommer et produire autrement sur le territoire pour permettre la transition écologique et l'économie circulaire : **14 268 K €**

Orientation 7 : préserver et garantir la disponibilité de la ressource en eau

- . Travaux sur le réseau eaux pluviales : **300 K €**
- . Travaux réseau eau secteur François Mitterrand : **510 K €**
- . Travaux projet AEP Grand Cerf + sécurisation : **610 K €**
- . Travaux réseau eaux des communes : **1 075 K €**
- . Travaux réseau assainissement des communes : **1 584 K €**
- . Travaux récupération des sables : **450 K €**
- . Travaux station de traitement des eaux usées à Saincaize : **1 087 K €**
- . Travaux mise en sécurité STEU: **322 K €**

Orientation 8 : développer l'autonomie énergétique et alimentaire du territoire

- . Participation _ AMI Photovoltaïque: **430 K €**

Ambition 2 : préserver nos ressources et inciter à consommer et produire autrement sur le territoire pour permettre la transition écologique et l'économie circulaire

Orientation 9 : poursuivre les efforts pour une gestion durable et responsable des déchets

- . Travaux de réhabilitation des déchèteries et création d'une recyclerie : **5 000 K €**
- . Installation de bacs à roulettes, colonnes enterrées et colonnes à verre : **177 K €**
- . Travaux NOX (Usine de Valorisation): **2 376 K €**.

Orientation 10 : construire un territoire résilient face au changement climatique

- . Travaux dans le cadre de la stratégie locale de gestion du risque inondation : **347 K €**

Ambition 3 : créer les conditions favorables pour conforter le développement du tissu économique local et l'accompagner vers l'économie de demain : 1 243 K €

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF



Orientation 11 : proposer une offre d'accompagnement structurée des porteurs de projets, basée sur les expertises de partenaires identifiés

. Aides à l'installation immobilier économique, artisanal et commercial et aides à l'équipement matériel pour les TPE et PMR : **100 K €**

Orientation 12 : gérer et anticiper durablement l'offre immobilière et foncière à vocation économique

- . Bâtiment 5 Inkub : **500 K €**
- . Aménagements intérieurs Inkub et B5 : **260 K €**
- . Signalétique et travaux de voiries des zones d'activités : **168 K €**

Orientation 13 : favoriser l'insertion sociale et professionnelle

Orientation 14 : accompagner la transformation numérique et digitale du territoire

- . Plateforme IOT objets connectés : **200 K €**
- . Acquisition robots: **15 K €**

Ambition 4 : renforcer les attributs urbains et la fonction métropolitaine de Nevers Agglomération pour gagner en attractivité et notoriété 4 720 K €

Orientation 15 : faire de Nevers et son agglomération une destination connue et attractive

Orientation 16 : poursuivre les efforts pour offrir un maillage d'infrastructures, de grands équipements culturels et sportifs de qualité avec les services associés

- . Requalification de l'entrée sud : **2 116 K €**
- . Rénovation du centre des expositions : **1 446 K €**
- . Subvention d'équipement versée à l'aéroport : **60 K €**

Orientation 17 : proposer et mettre en œuvre une stratégie de développement touristique intercommunal ciblée

- . Fonds de concours Tourisme aux communes : **121 K €**
- . Aides à l'installation tourisme et hôtellerie : **10 K €**
- . Achat bateau électrique et aménagement du quai du Port de la Jonction : **95 K €**

Orientation 18 : garantir une offre d'enseignement supérieur et de recherche et une vie étudiante adaptée au territoire

- . Aménagement d'une Maison des Etudiants : **872 K €**

Les moyens des services et l'adaptation des équipements : 1 467 K €

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

- . Rénovation bâtiment agglo (chaudières, chauffage et climatisation), hangar de stockage ,Travaux MNT : **227 K €**
- . Garage : achat poly benne, matériels divers (boîte de vitesse, moteurs) : **268 K €**
- . Travaux Ponty et complexe Peuilly Bouelle : **60 K €**
- . Informatique : équipements salles, renouvellement logiciels et matériels : **369 K €**
- . Achat enseignes et panneaux pour communication, mobilier et insertions annonces marché : **25 K €**
- . Remplacement 2 véhicules service assainissement : **33 K €**
- . Renouvellement 2 bus, 10 VAE et 2 moteurs pour transports et mobilités : **485 K €**

Synthèse des dépenses d'équipement : **25 831 K €**

Ambition 1 : garantir un développement équilibré et durable du territoire pour le bien-être et la cohésion des habitants : 4 133K €

Ambition 2 : préserver nos ressources et inciter à consommer et produire autrement sur le territoire pour permettre la transition écologique et l'économie circulaire : 14 268 K €

Ambition 3 : créer les conditions favorables pour conforter le développement du tissu économique local et l'accompagner vers l'économie de demain : 1 243 K €

Ambition 4 : renforcer les attributs urbains et la fonction métropolitaine de Nevers Agglomération pour gagner en attractivité et notoriété : 4 720 K €

Autres dépenses d'équipement pour l'ensemble des budgets :

➤ **Moyens de services et adaptation des équipements : 1 467 K €**

La préparation du budget 2023 :

Le contexte des finances locales reste incertain et fortement soumis à des aléas élevés; notamment sur l'évolution du FPIC, mais avant tout sur les effets budgétaires de la crise sanitaire, sociale, économique et de l'évolution de la guerre russe en Ukraine qui vont s'inscrire dans la durée.

La préparation du budget 2023 a donc été établie avec ces incertitudes et dans le respect de la note de cadrage établie en juin 2022 dont les principaux éléments portent sur :

- la réduction de 5 % minimum des crédits de fonctionnement qui ne sont pas contraints par un engagement contractuel.
- la priorisation des demandes pour permettre un arbitrage éclairé.
- l'analyse des solutions et des modes de fonctionnement pour retenir les plus économiques.
- la planification de la consommation des crédits d'investissements au plus juste pour éviter de bloquer des crédits inutilement et limiter au maximum les restes à réaliser.
- l'engagement des recettes certaines et la recherche de financements extérieurs.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Suivi de l'impact financier du COVID

DETAIL	Avant COVID	CA 2020	CA 2021	Evaluation fin 2022
Entrées piscine	950 000	266 105	277 505	460 000
Taxe de séjour	200 000 à 250 000	133 462	199 608	250 000
Port de la Jonction	65 000	33 864	61 090	55 000
Recettes voyageurs	1 308 029 minimum	1 041 333	1 573 593	1 300 000
Versement mobilité	4 600 000 à 4 900 000	4 598 334	4 873 436	4 900 000
CVAE	4 087 244	4 089 614	3 621 531	4 024 000

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

1 - LE BUDGET EAU 2023

(équilibré par le prix du m3)

LE BUDGET EAU 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

neverS²LOW

Le budget eau 2023 se présente ainsi :

Section d'investissement	2 703 500
Section de fonctionnement	4 951 400
TOTAL	7 654 900

Budget eau - Grands équilibres

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

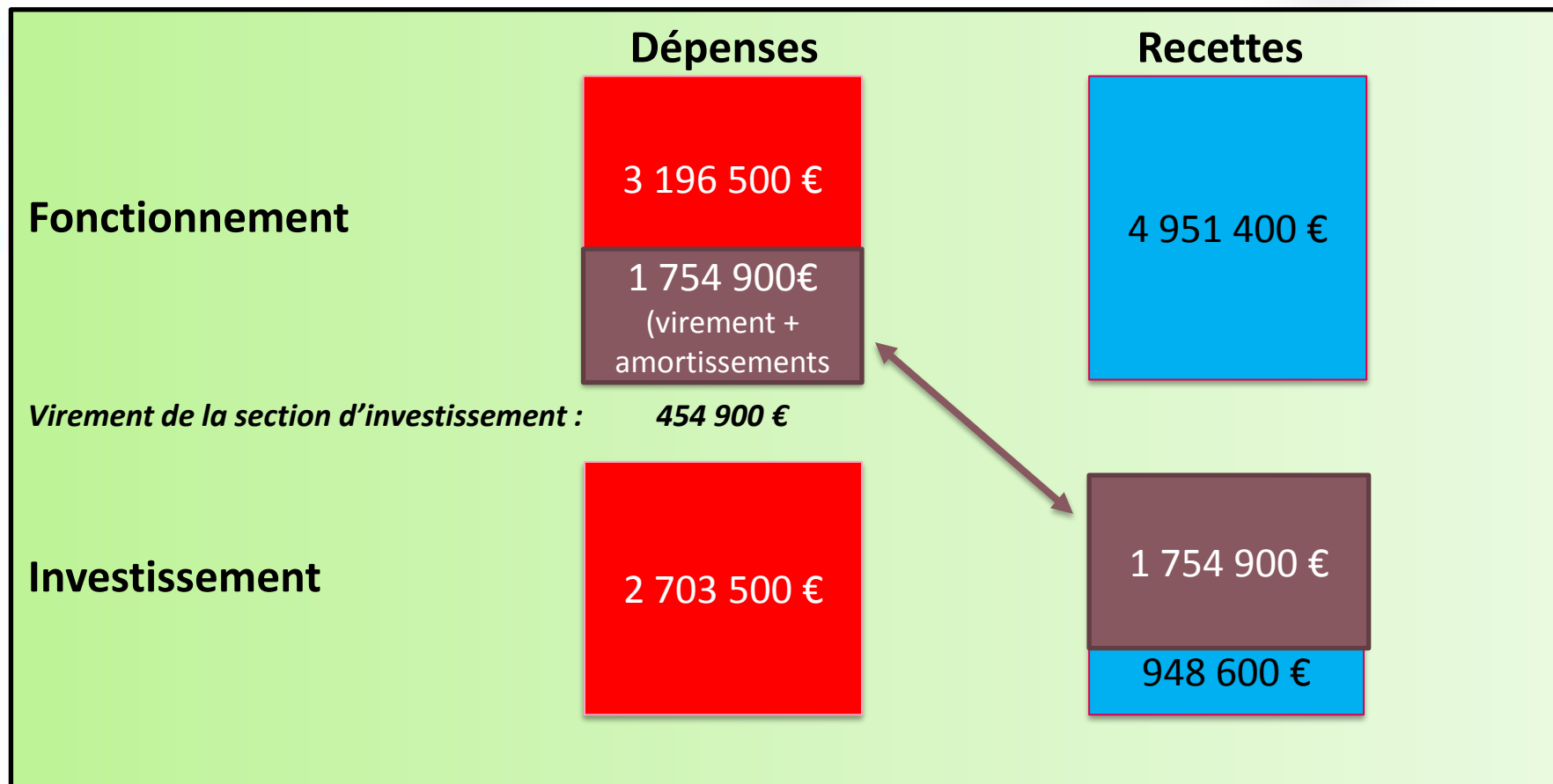
Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

neverS²LOW

Finances



LE BUDGET EAU 2023

Recettes d'exploitation	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Ventes de produits et prestations	4 203 000	4 202 000	4 195 000
<i>dont ventes d'eau régie</i>	<i>1 865 000</i>	<i>1 900 000</i>	<i>2 105 000</i>
<i>dont surtaxe DSP</i>	<i>1 524 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>1 730 000</i>
<i>dont redevance pour pollution</i>	<i>324 000</i>	<i>330 000</i>	<i>360 000</i>
Amortissement des subventions	41 000	41 000	71 000
Autres produits	33 900	142 400	685 400
TOTAL	4 277 900	4 385 400	4 951 400

Dépenses d'exploitation	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Charges de personnel	1 009 720	1 070 600	1 167 600
Charges à caractère général	1 040 800	1 169 100	1 540 400
Redevances	324 000	330 000	360 000
Charges financières	62 000	58 000	60 000
Autres	56 000	35 000	18 500
Autofinancement	505 165	485 700	454 900
Amortissement	1 180 215	1 187 000	1 300 000
Provisions	100 000	50 000	50 000
Dépenses imprévues	0	0	0
TOTAL	4 277 900	4 385 400	4 951 400

LE BUDGET EAU 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Autofinancement	505 165	485 700	454 900
Réserves	Au BS	Au BS	
Subventions	750 000	57 500	395 000
Divers remboursements	45 000		
Emprunt	849 682	557 800	553 600
Opération d'ordre transfert de compte (amortissements)	1 180 215	1 187 000	1 300 000
TOTAL	3 330 062	2 288 000	2 703 500

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Etudes - Logiciels,...	5 800	5 000	5 500
Matériels - petits travaux	228 200	655 000	1 065 000
Travaux	2 653 262	1 190 000	1 165 000
Sous total dépenses d'équipement	2 887 262	1 845 000	2 235 500
Quote part subventions (op ordre)	41 000	41 000	71 000
Remboursement du capital	401 800	397 000	397 000
Dépenses imprévues - Divers	0	0	0
TOTAL	3 330 062	2 288 000	2 703 500

BUDGET EAU 2023

Section d'exploitation : les recettes

- Les recettes de vente d'eau sont basées sur les mêmes volumes que les années précédentes en appliquant une augmentation tarifaire calée sur l'inflation : **2 105K €** pour les ventes en régie et **1 730K€** pour les ventes réalisées dans le cadre de la Délégation de Service Public.
- Une partie des agents rémunérés directement sur le budget eau est refacturée sur les budgets assainissement et SPANC au prorata du temps consacré à ces budgets : **160 K €**

Section d'exploitation : les dépenses :

- augmentation du coût de l'énergie évaluée à **315K€**
- frais d'études : **60 K €** notamment pour une étude comparative entre la gestion en DSP et en régie .
- coût Ressources Humaines : **1 167 600 €** dont personnel extérieur au budget.

Section d'investissement : les recettes

- Subvention sur les travaux rue Gambetta – Rue François Mitterrand et projet CAP FUN pour un montant de **395 000€**
- Inscription d'un emprunt d'équilibre qui sera revu au budget supplémentaire et également en fonction de la réalisation du programme d'investissement : **553 600 €**
- Autofinancement complémentaire : **454 900 €**

Section d'investissement : les dépenses :

- Matériel et travaux divers : rénovation bâtiment, branchements Veolia: **570 K€**
- Branchements plomb : **200 K€**
- Travaux secteur François Mitterrand : **510 K €**
- Travaux CAP FUN : **600 K €**
- Travaux rue Gambetta : **130 K€**
- Travaux Saincaize Gare : **170 K€**
- Remboursement du capital des emprunts : **397 K €**

BUDGET EAU 2023

Suivi des Autorisations de Programme faisant l'objet de crédits de paiement en 2023
De nouvelles autorisations sont susceptibles d'être ouvertes en cours d'année.

Libellé	CP 2017 à 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP exercices suivants	Total
Réhabilitation de l'usine d'eau potable	5 037 948	579 896	692 602	109 554		6 420 000
Renouvellement réseaux et branchements secteur F. Mitterrand		225	699 775	550 000		1 250 000

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

nevers^{S²LOW}

2 - LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

(équilibré par le prix du m³)

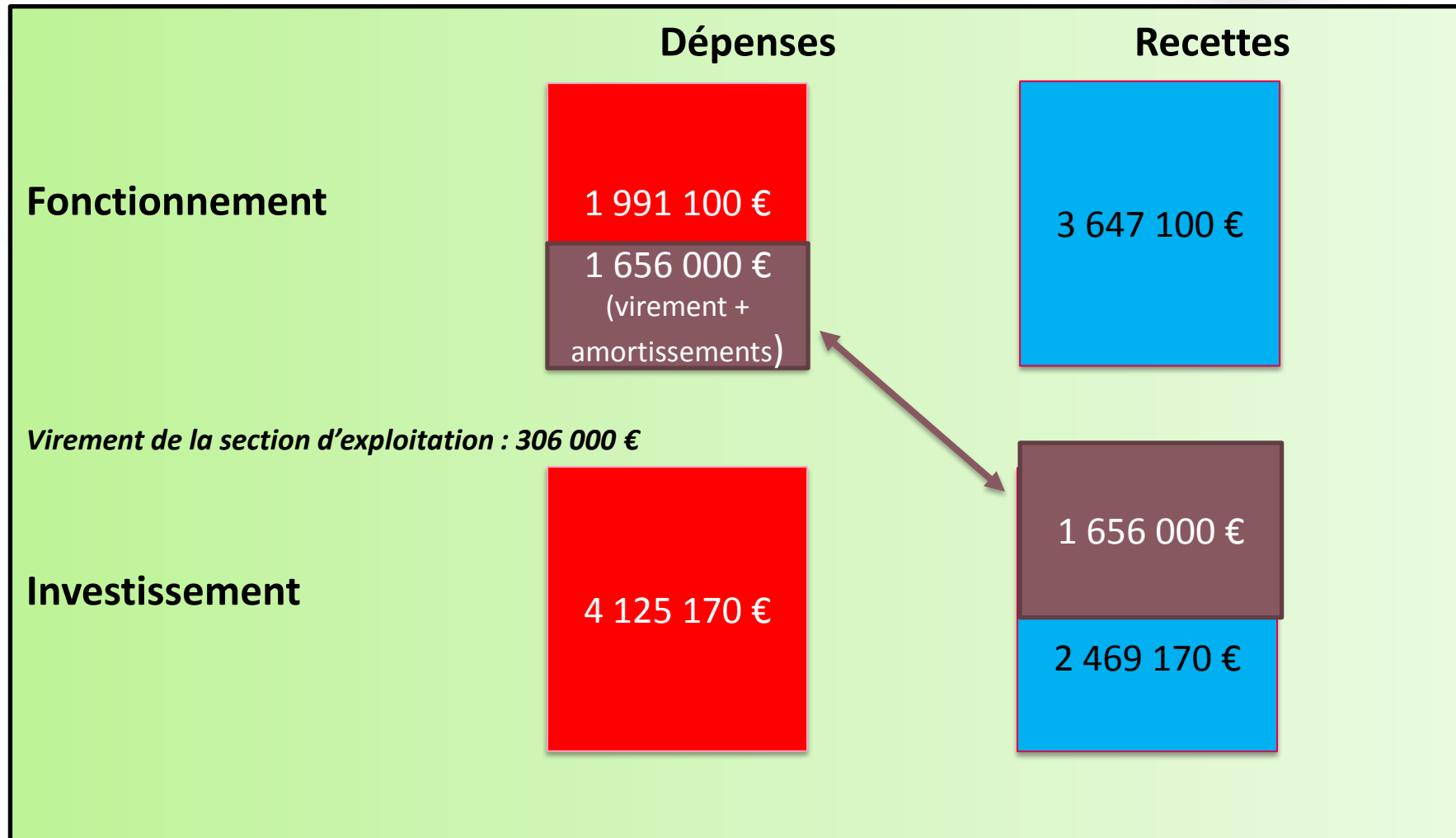
LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

Le budget assainissement 2023 se présente ainsi :

Section d'investissement	4 125 170
Section de fonctionnement	3 647 100
TOTAL	7 772 270

Budget assainissement – Grands équilibres

Finances



LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Recettes d'exploitation	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Ventes de produits et prestations	3 103 000	3 110 000	3 275 000
<i>dont surtaxe DSP</i>	<i>2 200 000</i>	<i>2 100 000</i>	<i>1 780 000</i>
<i>dont part à reverser au délégataire</i>	<i>702 000</i>	<i>700 000</i>	<i>1 370 000</i>
<i>dont redevance modernisation des réseaux</i>	<i>130 000</i>	<i>125 000</i>	<i>125 000</i>
Amortissement des subventions	179 968	181 000	181 000
Subventions		152 500	50 000
Autres produits	58 600	31 100	141 100
TOTAL	3 341 568	3 341 568	3 647 100

Dépenses d'exploitation	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Charges de personnel	526 640	497 900	543 400
Charges à caractère général	1 139 100	1 261 500	1 219 700
<i>dont reversement de la part délégataire</i>	<i>702 000</i>	<i>700 000</i>	<i>730 000</i>
Redevance modernisation des réseaux	150 000	150 000	150 000
Charges financières	37 000	23 000	29 000
Charges exceptionnelles - autres	38 500	68 000	19 000
Autofinancement	201 214	217 200	306 000
Amortissement	1 219 114	1 227 000	1 350 000
Provisions	30 000	30 000	30 000
TOTAL	3 341 568	3 341 568	3 647 100

LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Autofinancement	201 214	217 200	306 000
Opérations pour compte de tiers	26 500	165 670	124 170
Subventions	14 000	504 880	437 500
Amortissement des équipements	1 219 114	1 227 000	1 350 000
Emprunt	1 208 040	737 920	1 907 500
TOTAL	2 668 868	2 852 670	4 125 170

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Dépenses d'équipement	2 107 400	2 151 000	3 443 000
Amortissement des subventions reçues	179 968	181 000	181 000
Opérations pour compte de tiers	26 500	165 670	134 170
Remboursement du capital	355 000	355 000	367 000
TOTAL	2 668 868	2 852 670	4 125 170

Les principales recettes d'exploitation sont :

Elles sont toutes évaluées avec prudence.

- Part communautaire reversée par la Saur pour Véolia : **1 760 K €**.
- Part Véolia encaissée et reversée : **730 K €**.
- Part communautaire : **640 K €**.
- Redevance modernisation des réseaux : **125 K €** (reversée à l'agence de l'eau Loire Bretagne) lors de l'encaissement définitif).
- Subventions Recherche de Substances Dangereuses dans les Eaux : **50 K €**
- La mise à disposition de personnel : **106 K €**.
- Travaux facturés : **20 K €**.

Les principales dépenses d'exploitation sont :

- Reversement de la part Véolia : **730 K €**.
- Entretien du réseau : **20 k €**.
- Etudes : études micropolluants **60 K €**
- Prestation externe : **280 K €** (contrôles raccordement, suivi AMODSP).
- Charges de personnel : **543 K €**.
- Reversement redevance modernisation des réseaux : **150 K €**
- Charges financières : **29 K €**
- Dotation aux amortissements : **1 350 K €**.
- Virement à la section d'investissement : **306 K €**.

Les principales recettes d'investissement :

- Subventions inscrites : **437 K €** (Subvention Agence Loire Bretagne pour divers travaux : 308 K€ et DETR STEP : 129 K €).
- Autofinancement : **306 K €.**
- Amortissements : **1 350 K €.**
- Emprunt d'équilibre : **1 907 K €** (revu au budget supplémentaire lors de la reprise des résultats).

Les principales dépenses d'investissement :

- Remboursement capital de la dette : **367 K €.**
- Amortissement des subventions d'équipement : **181 K €.**
- Remplacement 1 véhicule : **33 K €.**
- Etude schéma directeur d'assainissement : **315 K€.**
- Travaux sur réseau assainissement : **775 K €** pour les communes de l'agglomération.
- Crédit de paiement AP/CP 2023 pour station traitement eaux usées Saincaize : **1 087 K €.**
- Divers travaux programmés : **1 367 K €** - Récupération des sables et mise en séparatif de Garchizy.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

Suivi des Autorisations de Programme faisant l'objet de crédits de paiement en 2023.

Libellé	CP 2017 à 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP exercices suivants	Total
Station de traitement des eaux usées de Saincaize Cité de la Gare	0	0	22 205	1 086 370	442 900	1 551 475

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

3 - LE BUDGET SPANC 2023

(équilibré par les tarifs des prestations votées)



LE BUDGET SPANC 2023

Le budget SPANC 2023 se présente ainsi :

Section d'investissement	5 000
Section de fonctionnement	104 000
TOTAL	109 000

Budget SPANC – Grands équilibres

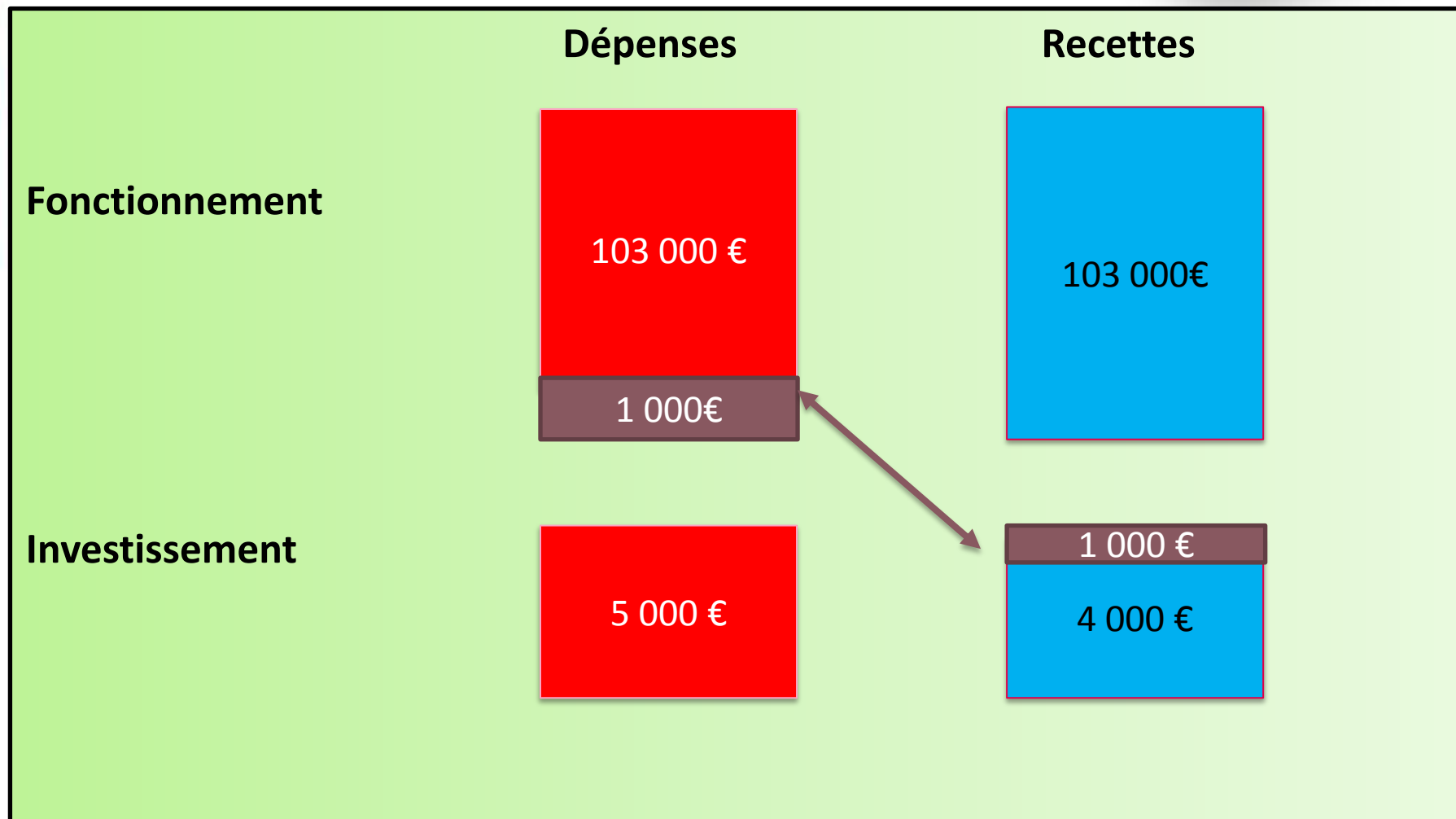
Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Finances



LE BUDGET SPANC 2023

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Vidanges assainissement non collectif	41 515	15 000	10 000
Contrôles - diagnostics	40 000	40 000	59 000
Travaux	30 000	25 000	35 000
Autres produits	3 000	47 000	0
TOTAL	114 515	127 000	104 000

Dépenses de Fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Marché entretien et diagnostic SPANC	33 000	25 000	35 000
Charges de personnel	70 000	86 000	46 000
Autres dépenses	11 000	15 000	22 000
Amortissement	515	1 000	1 000
TOTAL	114 515	127 000	104 000

LE BUDGET SPANC 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le
ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Finances

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Amortissement	515	1 000	1 000
Emprunt		4 000	4 000
TOTAL	515	5 000	5 000

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Matériel	515		
Logiciel		5 000	5 000
TOTAL	515	5 000	5 000

LE BUDGET SPANC 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Section d'exploitation :

- Les travaux d'entretien réalisés par Véolia évalués à **35 K €** sont refacturés aux usagers.
- Les contrôles et diagnostics sont évalués à **59 K€**.

Section d'investissement :

- Renouvellement du logiciel dédié à l'activité : **5 K €**.
- Inscription provisoire d'un emprunt de **4 K €** qui sera revu au budget supplémentaire lors de la reprise des résultats.

Pas d'encours de dette sur ce budget.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

4 - LE BUDGET IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE 2023

(équilibré par les loyers)

LE BUDGET IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE 2023

Le budget primitif Immobilier à Vocation Economique 2023 se présente ainsi :

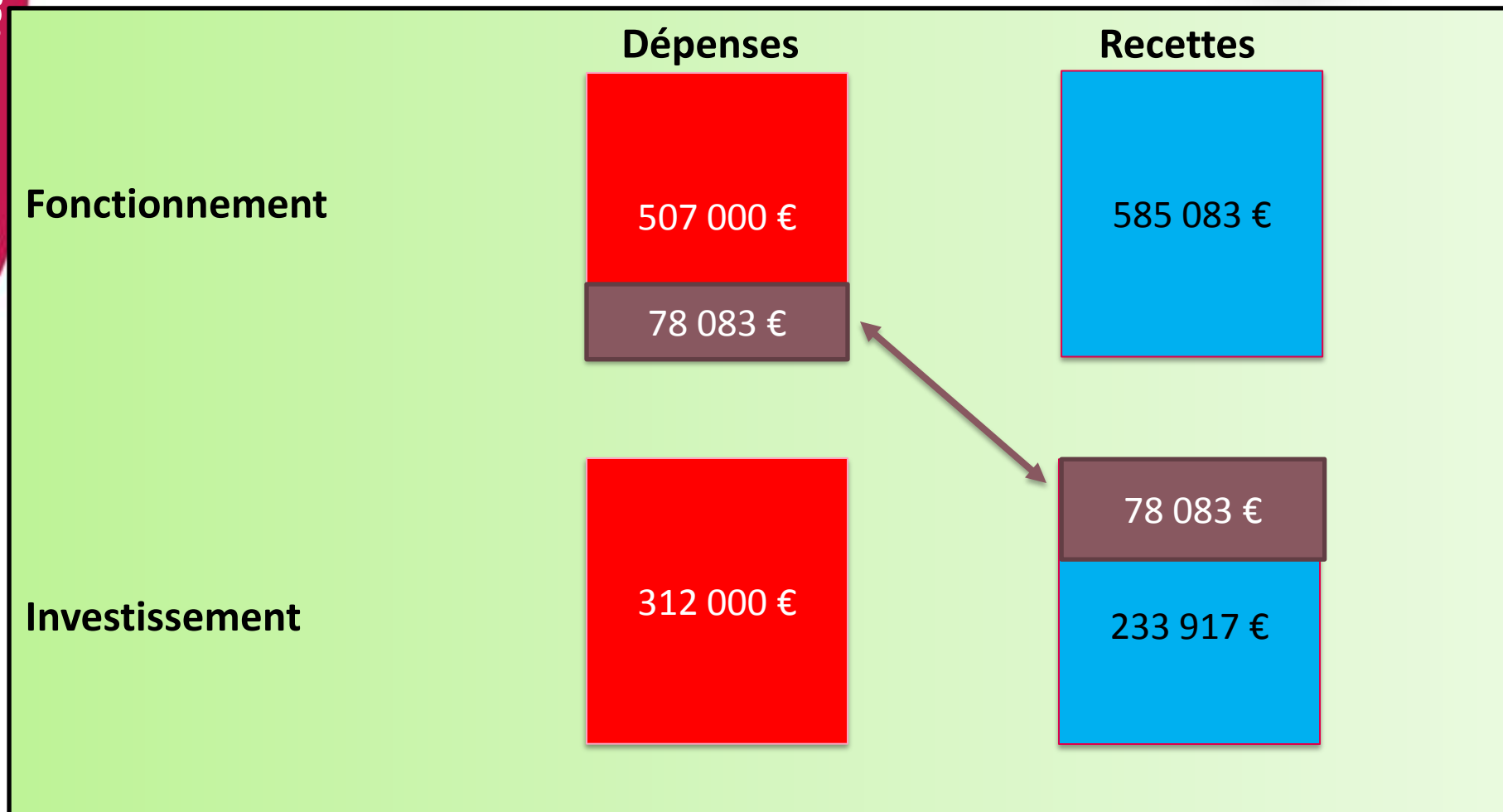
Section d'investissement	312 000 €
Section de fonctionnement	585 083€
TOTAL	897 083€

Le budget Immobilier à vocation économique

Les grands équilibres

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le
ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Finances



LE BUDGET IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
<u>Atelier Relais</u>			
Produit des loyers et charges refacturées	76 880	80 400	80 400
<u>Inkub</u>			
Produit des loyers et charges refacturées	368 701	358 729	422 983
<u>Bâtiment B5</u>			
Produit des loyers et charges refacturées	0	0	81 700
TOTAL	445 581	439 129	585 083

LE BUDGET IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE 2023

Finances

Dépenses de Fonctionnement	BP 2021	BP 2022	Projet BP 2023
<u>Atelier Relais</u>			
Charges de fonctionnement du site	56 880	19 800	22 050
Charges de personnel		10 000	10 350
Charges financières		3 000	3 000
Virement à la section d'investissement		47 600	45 000
Dépenses imprévues	20 000		
<u>Inkub</u>			
Charges de fonctionnement du site	274 600	300 750	297 850
Charges de personnel		35 000	33 000
Virement à la section d'investissement	61 101	7 979	33 083
Provisions pour risques	33 000	15 000	0
<u>Bâtiment B5</u>			
Charges de fonctionnement du site	0	0	110 750
Charges de personnel	0	0	30 000
TOTAL	445 581	439 129	585 083

LE BUDGET IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
 Reçu en préfecture le 27/12/2022
 Publié le
 ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Finances

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	Projet BP 2023
<u>Atelier relais</u>			
Subventions d'équipement reçues	80 000	0	0
Divers	2 000	2 000	2 000
Autofinancement		47 600	45 000
Emprunts		17 400	
<u>Inkub</u>			
Avances du budget principal			
Emprunt	88 899	75 021	22 917
Subventions		77 000	
Autofinancement	61 101	7 979	33 083
Divers	2 000	2 000	2 000
<u>Bâtiment B5</u>			
Emprunt	0	0	205 000
Divers	0	0	2 000
TOTAL	234 000	229 000	312 000

LE BUDGET IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Finances

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	Projet BP 2023
<u>Atelier relais</u>			
Travaux d'aménagement	20 000	20 000	
Remboursement emprunt	45 000	45 000	45 000
Divers	2 000	2 000	2 000
Dépenses imprévues	15 000	0	
<u>Inkub</u>			
Dépenses d'équipement	150 000	160 000	56 000
Divers	2 000	2 000	2 000
<u>Bâtiment B5</u>			
Dépenses d'équipements	0	0	205 000
Divers	0	0	2 000
TOTAL	234 000	229 000	312 000

LE BUDGET IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Les recettes de fonctionnement :

- Atelier relais : les loyers et charges locatives représentent **80 400 €** pour la location de 5 cellules.
- L'Inkub : les loyers et charges locatives représentent **422 983 €**.
- Bâtiment B5 : les loyers et charges locatives représentent **81 700 €**.

Les dépenses de fonctionnement :

- Atelier relais :
 - les dépenses courantes s'élèvent à **22 050 €**
 - Charges de personnel: **10 350 €**
 - Virement en investissement : **45 000 €**
- L'inkub :
 - les dépenses courantes s'élèvent à **297 850 €**
 - Charges de personnel : **33 000 €**
 - Virement en investissement : **33 083 €**
- Bâtiment B5 :
 - les dépenses courantes s'élèvent à **110 750 €**
 - Charges de personnel : **30 000 €**

LE BUDGET IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Les recettes d'investissement :

- Atelier relais :
 - autofinancement : **45 000 €**
- L'Inkub :
 - autofinancement : **33 083 €**
 - emprunt provisoire : **22 917 €** susceptible d'être revu au BS.
- Bâtiment B5 :
 - emprunt : **205 000 €**

Les dépenses d'investissement :

- Atelier relais :
 - remboursement capital emprunt : **45 K €**
- Bâtiment B5 :
 - aménagements divers, mobilier, signalétique : **205 K€**
- L'inkub :
 - aménagements (divers cloisonnements) : **56 K€**

Pour chaque site, des crédits sont prévus pour **2 K €** en dépenses et recettes pour les dépôts et cautionnements reçus et à reverser si besoin.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

5 - LE BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE « Parcs d'activités économiques »2023

(équilibré par les ventes et les écritures de stocks)

LE BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

- Le budget Développement Economique regroupe 3 antennes à savoir, les Parcs d'Activités Economiques intitulés:

-**Le Bengy,**

-**les Chamonds**

-**Varennnes-Vauzelles-Garchizy.**

- L'instruction budgétaire M14 s'applique pour ce budget, qui est assujetti à la TVA. Il est donc présenté **HT**.

- Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes liées à la commercialisation des lots restants et enregistre les écritures comptables de stocks correspondantes.

LE BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2023 – PAE

Section d'investissement	578 124 €
Section de fonctionnement	609 924 €
TOTAL	1 188 048 €

LE BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (PAE) 2023

Au-delà des écritures comptables de stocks, portant aussi bien sur les dépenses que les recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, les mouvements budgétaires à retenir sont :

Dépenses de fonctionnement :

- Frais entretien zone Varennes Vauzelles- Garchizy préalablement à la commercialisation : **6 K €**
- Frais de bornage et études géotechniques : **20 K €**
- Frais d'actes : **2 K €**

Recettes de fonctionnement :

Ventes de terrains :

- Terrain zone des Chamonds : **140 K €**
- Terrains zone Varennes Vauzelles Garchizy : **334 K €**
- Terrains zone du Bengy : **104 K €**

Dépenses d'investissement :

Remboursement du capital de la dette : **43 000 €**

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

6 - LE BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITES 2023

(équilibré partiellement par une subvention du budget principal)

LE BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITES 2023

Le budget Transports et Mobilités 2023 se présente ainsi :

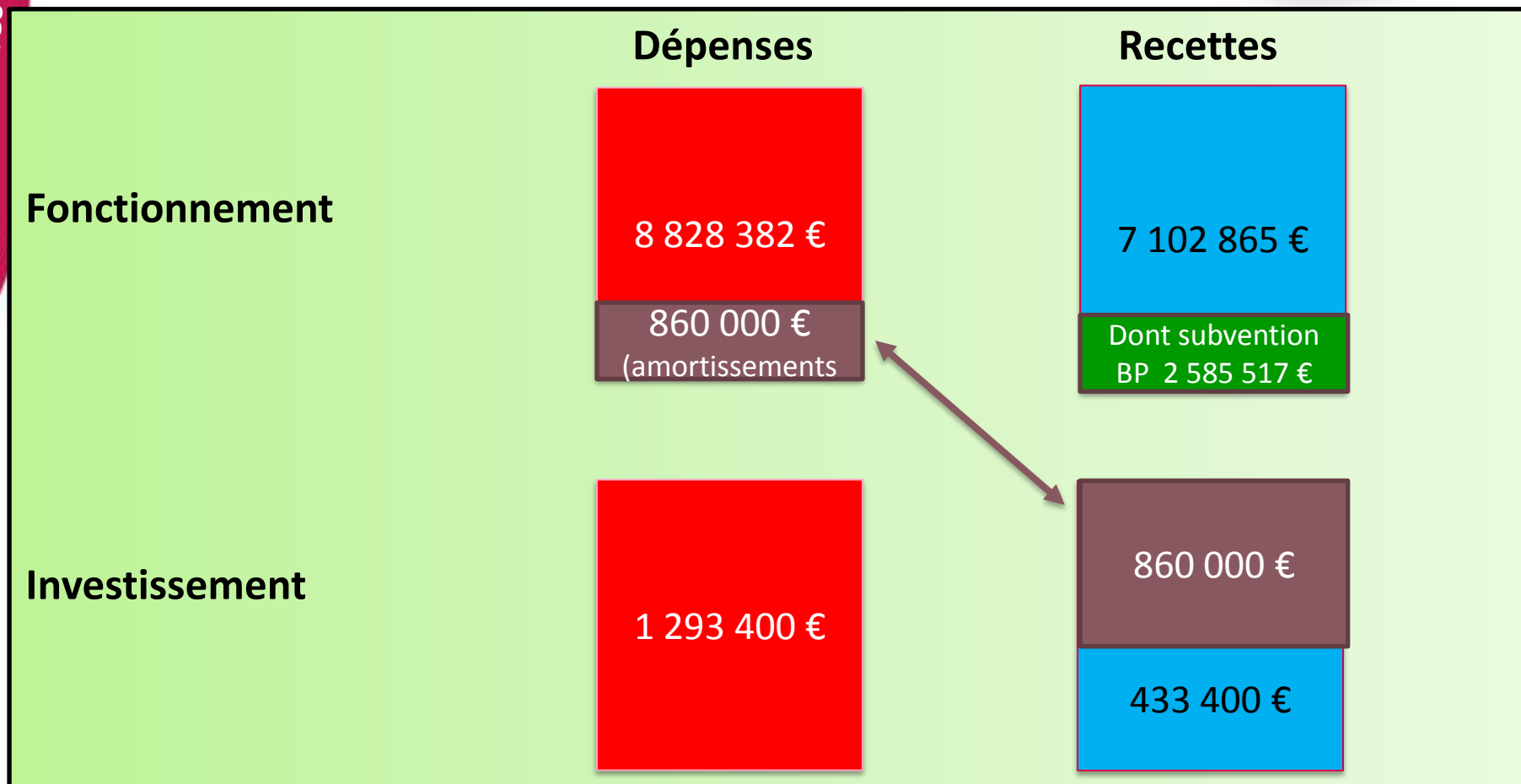
Section d'investissement	1 293 400 €
Section de fonctionnement	9 688 382 €
TOTAL	10 981 782 €

Le budget Transports et Mobilité

Les grands équilibres

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le
ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Finances



LE BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITES 2023

Recettes d'exploitation	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Versement mobilité	4 600 000	4 600 000	5 000 000
Compensation reversement seuil VM	39 600	39 707	39 606
Recettes voyageurs et annexes reversées par l'exploitant	1 430 000	1 456 406	1 375 263
Subvention d'équilibre du budget principal	1 548 164	2 053 690	2 585 517
DGD + subventions	693 371	542 928	613 480
Participation des communes		170 366	19 428
Amortissement des subventions d'équipement	0	43 000	43 000
Divers	9 500	12 588	12 088
TOTAL	8 320 635	8 918 585	9 688 382

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

LE BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITES 2023

Dépenses d'exploitation	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Contribution versée au délégataire	7 005 000	7 609 585	8 183 362
Charges de personnel	223 630	227 900	244 000
Fonctionnement du service	273 000	260 100	379 020
Remboursement Versement Mobilité	5 000	9 000	5 000
Charges financières	15 000	11 000	17 000
Amortissement des équipements	799 005	801 000	860 000
Autofinancement	0	0	
TOTAL	8 320 635	8 918 585	9 688 382

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

LE BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITES 2023

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Autofinancement	0	0	
Récupération droit à déduction TVA	0	0	
Subventions équipement reçues	761 227	738 550	6 000
Amortissement	799 005	801 000	860 000
Emprunts	0	221 950	427 400
Opérations d'ordre	0		
Autres (titres de participation)	0		
TOTAL	1 560 232	1 761 500	1 293 400

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

LE BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITES 2023

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Acquisition véhicules (bus, vélos,...)	475 000	480 000	485 000
Travaux d'aménagement du réseau	416 971	940 000	550 000
Abris bus – mobilier – accessibilité – aménagements cyclables	145 400	12 500	13 000
Achat de terrains pour aménagements		88 000	0
Remboursement capital emprunts	330 000	180 000	180 000
Amortissement des subventions	0	43 000	43 000
Dépenses non affectées et imprévues	192 861	0	0
Divers		18 000	22 400
TOTAL	1 560 232	1 761 500	1 293 400

LE BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITES 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Les principales recettes d'exploitation :

- le versement mobilité (VM) est fixé au montant perçu en 2022 à **5 000 K €**.
- les recettes voyageurs sont évaluées à **1 375 K €**.
- différentes subventions sont inscrites et notamment :
 - . **100 K €** de l'Etat pour la DGD.
 - . **19 K €** des communes membres pour les aménagements cyclables (sous réserve).
- La subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal s'élève à **2 585 517 €** soit une augmentation de **531 827 €** par rapport à 2022 , ce qui impacte le budget principal d'autant.
- Il convient de s'interroger sur les pistes d'ajustement qui permettraient de réduire le montant de la subvention d'équilibre à court, moyen et long terme (tarification, niveau de service public, etc...).

Les principales dépenses d'exploitation :

- la contribution au délégataire est évaluée à **8 183 362 K €** , soit une hausse de **574 K €** s'expliquant par les indices utilisés dans la formule de révision et notamment l'impact du prix des carburants.
- études : **158 K €** (dont étude mobilités PDMS et enquête EMC²).
- charges de personnel : **244 K €**.
- les charges financières : **17 K €**
- les charges d'amortissement s'élèvent à **860 K €**.

Les recettes d'investissement :

- les subventions d'équipement à recevoir s'élèvent à **6 K €**.
- Amortissement des immobilisations : **860 K €**.
- Emprunt d'équilibre : **427 K €** (susceptible d'être diminué ou supprimé au BS).

Les dépenses d'investissement :

- acquisition de véhicules : **485 K €** (2 bus standards, 10 VAE et 2 moteurs).
- aménagement cyclable et piéton route de Busserolles à Marzy **550 K €**.
- Etude pré opérationnelle itinéraires cyclables: **22 K €**.
- Aménagements arrêts bus, abris bus : **13 K€**.
- remboursement capital emprunts : **180 K €**.
- amortissement des subventions d'équipement : **43 K €**.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

7 - LE BUDGET PORT DE LA JONCTION 2023

(équilibré partiellement par une subvention du budget principal)

LE BUDGET PORT DE LA JONCTION 2023

Le budget Port de la Jonction 2023 se présente ainsi :

Section d'investissement	95 000
Section de fonctionnement	211 000
TOTAL	306 000

Le budget Port de la Jonction – Les grands équilibres

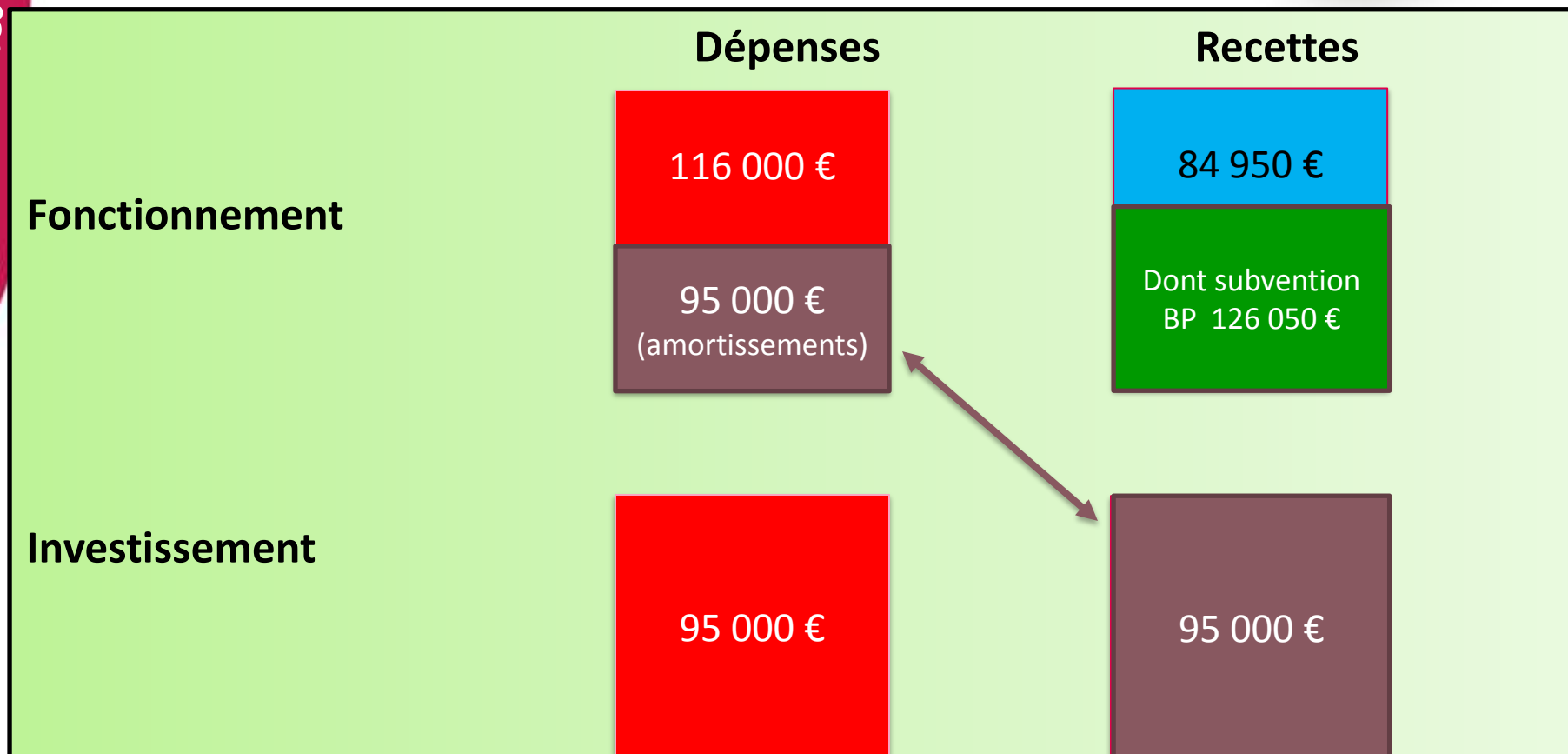
Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Finances



LE BUDGET PORT DE LA JONCTION 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Services plaisanciers	35 895	45 895	60 950
Remboursement personnel maladie	1 000	0	
Amortissement subventions d'équipement	22 664	24 000	24 000
Subvention d'équilibre du budget principal	127 736	114 905	126 050
Divers	100	100	
TOTAL	187 395	184 900	211 000

Dépenses de Fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Dépenses de fonctionnement du site	39 800	39 200	56 150
Charges de personnel	63 285	58 700	59 850
Amortissement des équipements	84 310	87 000	95 000
TOTAL	187 395	184 900	211 000

LE BUDGET PORT DE LA JONCTION 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Amortissement des équipements	84 310	87 000	95 000
TOTAL	84 310	87 000	95 000

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Amortissement des subventions transférables	22 664	24 000	24 000
Dépenses d'équipement	56 646	63 000	71 000
Dépenses non affectées ou imprévues	5 000	0	
TOTAL	84 310	87 000	95 000

LE BUDGET PORT DE LA JONCTION 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

En fonctionnement :

- Les recettes des plaisanciers sont évaluées à : **61 K €**.
- La subvention d'équilibre du budget principal : **126 K €** en augmentation de **12 K**.
- Les charges de personnel : **60 K €**
- L'amortissement des équipements : **95 K €**
- Les dépenses de fonctionnement du site : **56K €**, dont les fluides pour 40 K€.

En investissement :

- Les amortissements des immobilisations s'élèvent à **95 K €** et permettent de financer un programme d'investissement prévisionnel de **71 K €**.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

8 – POLICE INTERCOMMUNALE 2023

(équilibré par les participations des communes intéressées)

POLICE INTERCOMMUNALE 2023

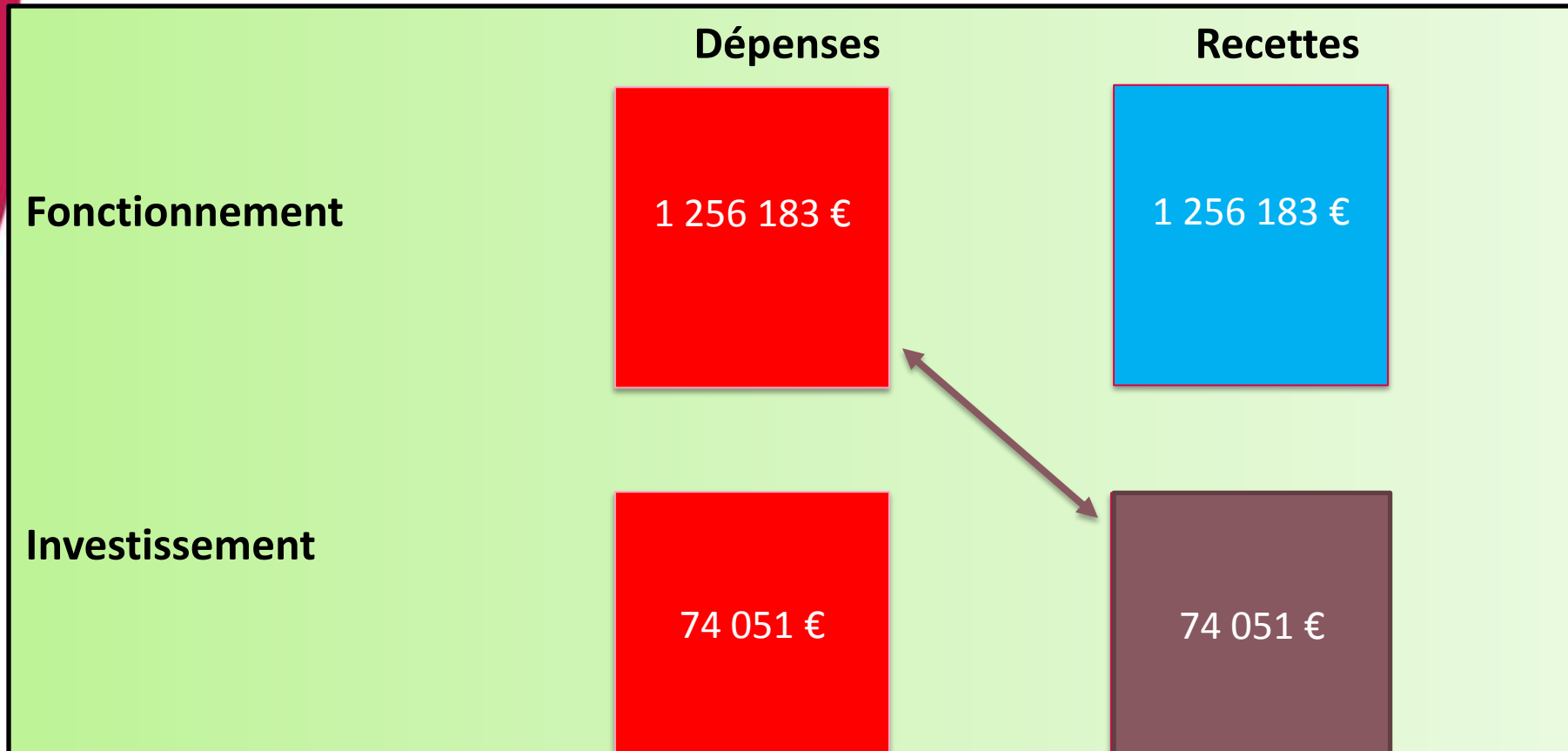
Le budget annexe de la Police Intercommunale 2023 se présente ainsi :

Section d'investissement	74 051
Section de fonctionnement	1 256 183
TOTAL	1 330 234

POLICE INTERCOMMUNALE 2022

Les grands équilibres

Finances



LE BUDGET POLICE INTERCOMMUNALE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Recettes de fonctionnement	BP 2023
Remboursement de frais par les communes	1 256 183
TOTAL	1 256 183

Dépenses de Fonctionnement	BP 2023
Dépenses de fonctionnement du service	254 740
Charges de personnel	1 001 443
TOTAL	1 256 183

LE BUDGET POLICE INTERCOMMUNALE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Recettes d'investissement	BP 2023
Remboursement de frais par les communes	74 051
TOTAL	74 051

Dépenses d'investissement	BP 2023
Dépenses d'équipement	74 051
TOTAL	74 051

LE BUDGET POLICE INTERCOMMUNALE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Par délibération en date du 24 novembre dernier, les élus communautaires ont approuvé la création de 21 postes de Policiers nécessaires à la mise en œuvre de la police intercommunale à partir du 01 janvier 2023 sur le territoire des 7 communes intéressées. Ils formeront 3 brigades dont une de nuit. A ces postes se rajoutent 2 emplois d'agents de surveillance de la voie publique et 2 postes administratifs soit un total de 25 postes.

Sur le plan organisationnel, une convention-cadre et une convention particulière seront signées avec chaque commune définissant la répartition du nombre d'heures global estimée à 31 443 selon les besoins propres à chacune d'elles, ainsi que les modalités financières, lesquelles sont établies sur une base horaire de 39.95€ pour les frais de fonctionnement et de 2, 36 € pour les frais d'investissement.

En fonctionnement :

- Le montant de la refacturation aux communes est évalué à : **1 256 K €**.
- Les charges de personnel : **1 001 K €**
- Les dépenses de fonctionnement : **254 K €**.

En investissement :

- Le montant de la refacturation aux communes est évalué à **74 K €** et permet de financer un programme d'investissement prévisionnel de **74 K €**.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

nevers^SLOW

9 - LE BUDGET PRINCIPAL 2023

LE BUDGET PRINCIPAL 2023

Le budget principal 2023 se présente ainsi :

Section d'investissement	19 635 706
Section de fonctionnement	54 809 729
TOTAL	74 445 435

LE BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le
ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

- Pour la 2ème année consécutive, le budget primitif 2023 est voté en décembre. Compte-tenu de la date de vote du budget primitif, la plupart des éléments financiers indispensables à l'élaboration du budget sont évalués.
- Les dotations perçues sont évaluées à partir du PLF 2023.
- Les éléments de fiscalité sont également évalués.
- Le FPIC définitif ne sera pas connu avant le mois de juin 2023.
- La fraction du produit net de la TVA définitive de l'année 2022 ne sera pas connue avant le mois de septembre 2023.
- Les demandes de subventions n'ont pas encore été instruites par les établissements susceptibles de participer au financement de certaines opérations.
- L'exécution budgétaire 2022 n'est pas terminée.
- Il sera procédé à des décisions modificatives pour ajuster les prévisions budgétaires avec les chiffres définitifs et avec la reprise des résultats 2022.
- En revanche, le vote en décembre permet de rendre certaines auprès des communes les recettes de versement non obligatoires (notamment la Dotation de solidarité communautaire).

Elaboration du budget primitif 2023 : afin de **contenir** et **maitriser** les finances de l'agglomération, plusieurs phases successives d'arbitrage ont été nécessaires et menées avec les élus pour atteindre les objectifs suivants par section :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Réduction des demandes budgétaires en dépenses de fonctionnement de **4 200 K €** en s'appuyant notamment , à la fois sur la suppression de toutes les lignes de « sécurité » dont la faisabilité était peu probable en 2023, sur l'inscription prudentielle mais sincère des recettes, sur la stabilité des effectifs et sur la fixation d'objectifs à atteindre par politique publique.
- Cette solution a permis de ramener les dépenses de fonctionnement à **54 809 K €** tout en maintenant la dotation de solidarité communautaire à **2 M €** conformément au pacte financier et fiscal.
- Les recettes de fonctionnement sont évaluées au même montant à fiscalité constante.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses sont arrêtées à **19 635 706 €** dont **18 790 706 €** de dépenses d'équipement incluant une enveloppe de **449 K €** destinée aux communes sous forme de fonds de concours.
 - Elles sont financées par les amortissements, les subventions, les Attributions de Compensation en investissement, le FCTVA et les cessions à hauteur de **10 918 463 €**.
 - L'autofinancement intervient à hauteur de **2 800 000 €**.
 - Le solde est financé par emprunt d'équilibre à hauteur de **5 917 243 €** (montant maximum si l'ensemble des dépenses d'investissement inscrites sont réalisées).
 - Les APCP sont présentées par budget ; à noter la création de 4 nouvelles autorisation de programme (la réhabilitation du centre exposition, l'aménagement de l'aire de Varennes-Bourg, la création d'une maison des étudiants et la réhabilitation des déchèteries /création d'une recyclerie) .
 - L'ensemble des dispositions prises doit permettre de dégager des marges de manœuvre permettant de financer un programme d'équipement d'environ **50 M €** nets sur la période 2022 – 2026 toutes choses égales par ailleurs.
- Pour respecter les contraintes budgétaires qui s'imposent, un pilotage collectif précis tout au long de l'année sera nécessaire et s'accompagnera d'une responsabilisation des services sur le suivi périodique de la consommation des crédits.**

LE BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES RECETTES FISCALES

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Rappel des taux de fiscalité directe 2022:

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,18 % en 2022
- Taxe sur le foncier bâti : **2,50 %** en 2022
- Taxe sur le foncier non bâti : **2,61 %** en 2022
- Cotisation Foncière des Entreprises : **27,65 %** en 2022
- Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères : **6,50 %** en 2022
- Taxe GEMAPI : **0 %** en 2021 - 2022-2023
- Taxe de séjour: vote des tarifs avant le 01/07/2023 pour application au 01/01/2024

Le budget primitif est équilibré à fiscalité constante, seule la revalorisation des bases de 7.1% vient augmenter le produit fiscal attendu. Les taux seront votés à la notification des bases fiscales par les services préfectoraux courant mars 2023.

EVOLUTION DU PRODUIT ATTENDU DE LA FISCALITE EN 2023 A TAUX CONSTANT

Les principales recettes fiscales à taux constant	BP 2021	BP 2022	Notifié 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
Taxe d'habitation RS à compter 2022	13 770 000	530 500	620 485	665 000	+
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26 000	26 500	26 814	27 000	+
Taxe foncière sur les propriétés bâties		2 250 000	2 381 753	2 550 000	+
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur P Non Bâties	124 000	122 000	121 323	122 000	=
Total impôts ménages	13 920 000	2 929 000	3 150 375	3 364 000	+6.7%
Cotisation foncière des entreprises	6 830 000	5 967 000	5 968 550	6 087 000	=
Taxe sur les surfaces commerciales	1 276 000	1 250 000	1 303 683	1 300 000	=
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	3 600 000	3 420 000	4 027 742	4 025 000	=
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux	360 000	360 000	384 474	385 000	=
Total impôts entreprises	12 066 000	10 997 000	11 684 449	11 797 000	+1%
Taxe enlèvement des Ordures Ménagères	6 080 000	6 235 000	6 312 115	6 755 000	+
Taxe de séjour	150 000	200 000	210 000	380 000	+
TOTAL RECETTES FISCALES	32 216 000	20 361 000	21 356 939	22 296 000	+4.4%

EVOLUTION DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES EN 2023

Il s'agit des compensations versées par l'Etat sur les pertes de ressources fiscales résultant des exonérations décidées par la Loi (montants prévisionnels).

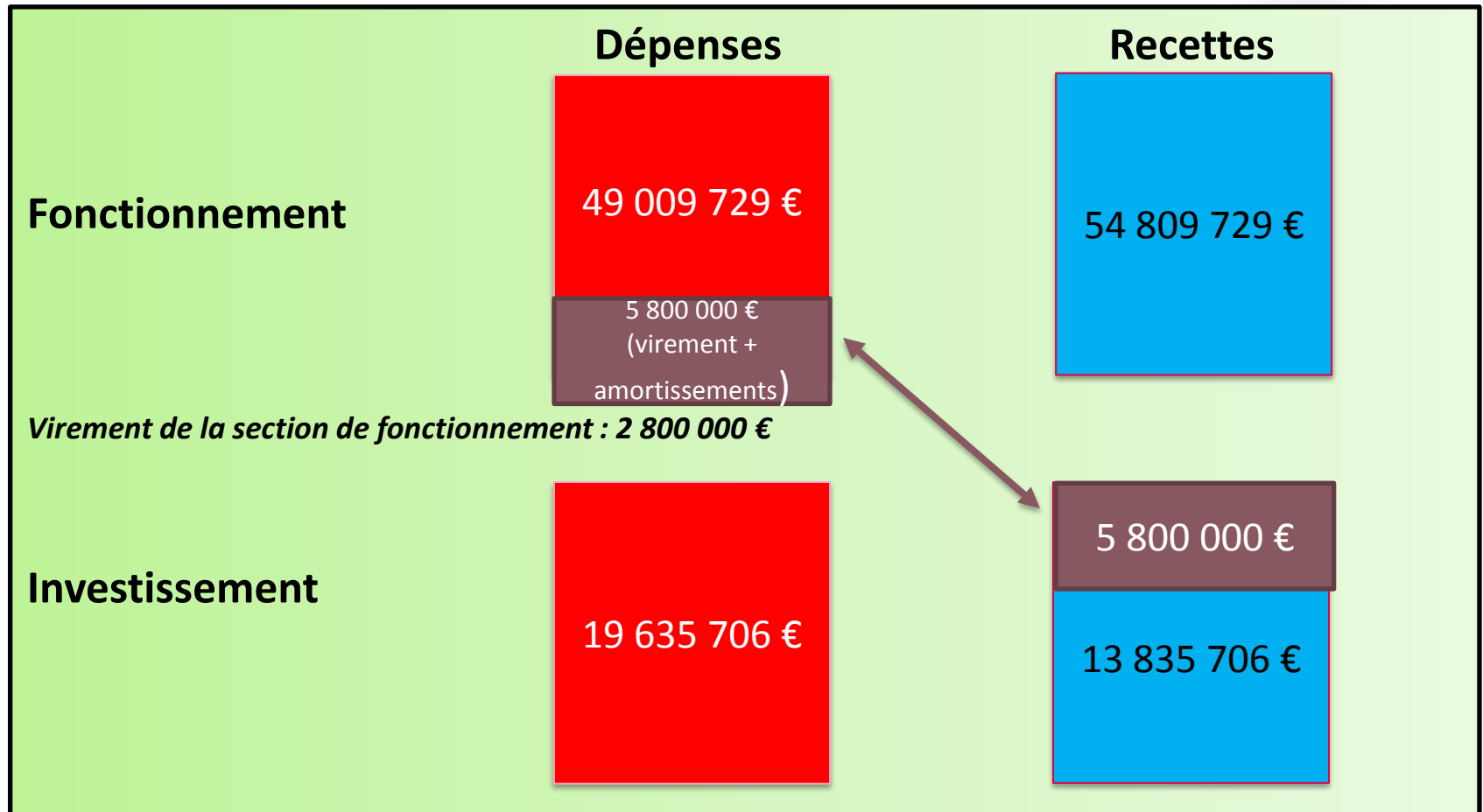
Détail des allocations compensatrices	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
Taxe d'habitation – Fraction de TVA nationale à partir de 2021	1 215 000			
Fraction de TVA nationale (TH)		15 225 000	15 968 000	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties				
CFE – Réduction des bases des créations d'établissements				
CFE – Exonérations en Zones d'Aménagement du Territoire				
CFE – Autres allocations	100 000	1 300 000	1 440 000	
CFE – Locaux industriels				
CVAE – Part relative aux exonérations compensées				
TOTAL	1 315 000	16 525 000	17 408 000	+5.3%

EVOLUTION DES AUTRES ELEMENTS FINANCIERS DETERM

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
 Reçu en préfecture le 27/12/2022
 Publié le
 ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

DETAIL	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/ 2022
RECETTES				
Dotation d'intercommunalité	1 048 000	1 074 671	1 141 000	+
Dotation de compensation	6 510 000	6 360 821	6 220 000	-2.21%
FCTVA (investissement et fonctionnement)	1 305 000	1 005 000	2 000 000	
FPIC				
Dépenses	350 000	350 000	378 000	=
Recettes	530 000	530 000	673 000	+
Solde	190 000	190 000	295 000	+
DEPENSES				
Attribution compensation fonctionnement	12 750 000	12 600 000	12 550 000	=
Dotation de Solidarité Communautaire	1 846 000	2 000 000	2 000 000	=
FNGIR	3 485 347	3 485 347	3 485 347	=
Subventions d'équilibre aux budgets annexes (Port et Transports)	1 678 164	2 168 595	2 711 567	25%

Les grands équilibres du budget principal



LE BUDGET PRINCIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Récapitulatif des recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement (présentées globalement par chapitre)	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
Atténuation de charges (remboursement frais de personnel)	60 000	60 000	60 000	
Produits des services,...	3 365 619	4 766 920	4 139 700	
Impôts et taxes	32 826 000	36 197 200	39 018 200	
Dotations et participations	10 492 113	9 979 892	10 416 669	
Autres produits de gestion courante	268 629	235 328	220 100	
Produits exceptionnels	190 119	263 150	235 060	
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	47 202 480	51 502 490	54 089 729	+5 %
Opérations d'ordre entre sections	900 000	900 000	720 000	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	900 000	900 000	720 000	
TOTAL GENERAL	48 102 480	52 402 490	54 809 729	+4.6 %

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement en 2023

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
Charges de personnel	8 969 800	9 527 100	10 150 000	+6.5 %
Atténuations de produits (AC, DSC, FNGIR et FPIC)	18 431 347	18 435 347	18 413 347	
Charges à caractère général	12 976 236	12 001 164	13 098 936	
Autres charges de gestion courante	4 893 807	6 768 310	7 344 446	
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	45 271 190	46 731 921	49 006 729	+4.9 %
Charges financières	1 000	1 000	1 000	
Charges exceptionnelles	2 600	2 000	2 000	
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	45 274 790	46 734 921	49 009 729	+4.9 %
Autofinancement	0	2 829 569	2 800 000	
Opérations d'ordre entre sections	2 827 690	2 838 000	3 000 000	
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT	2 827 690	5 667 569	5 800 000	
TOTAL GENERAL	48 102 480	52 402 490	54 809 729	+4.6 %

Ressources Humaines 2023

	BP +BS + DM1 + DM2	BP 2023	%
011	122 900 €	139 000,00 €	13,10%
012	9 734 100 € *	10 150 000,00 €	6,37%
65	410 000 €	439 600,00 €	7,22%
Total	10 267 000 €	10 728 600,00 €	6,49%

* Tenant compte d'une DM en décembre 2022 de 95 000 €

Par rapport au DOB, les crédits inscrits en dépenses de personnel ont été ajustés à -200 000€.

Le montant global alloué au RH s'établit donc à 10 728 600€.

Il prend en compte uniquement les postes existants et créés en 2022 avec leur impact en année pleine du dégel du point d'indice.

Les 3 postes créés et leur financement interviendront par régularisation une fois que les recettes liées au subventionnement seront validées par nos partenaires.

Les crédits alloués imposent une gestion stricte en même temps qu'une action forte dans l'organisation et « l'optimisation » du temps de travail lié à la mise en œuvre des I 607H, de manière à limiter au nécessaire le recours au remplacement et à la gestion des heures supplémentaires.

Ressources Humaines 2023

En parallèle, la réflexion sur l'organisation générale de Nevers agglomération et les projets RH doivent se poursuivre. Outre de nouvelles mutualisations, il s'agit notamment d'avancer sur:

1. La politique de formation
2. La relecture du régime indemnitaire
3. La poursuite de la politique de prévention
4. L'organisation des astreintes
5. Les modalités de fonctionnement du CET
6. L'évolution du forfait mobilité durable
7. Les modalités du télétravail
8. L'anticipation des obligations de participation de l'employeur à la PSC.

Tout en regardant au cas par cas durant l'année les possibilités de financement de ces projets sur lesquels il est nécessaire de dialoguer avec les nouvelles instances paritaires.

La section d'investissement – Les recettes

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Amortissements	2 827 690	2 838 000	3 000 000
Autofinancement	0	2 829 569	2 800 000
Sous Total (prélèvements sur le fonctionnement)	2 827 690	5 667 569	5 800 000
Attribution de compensation investissement		300 000	300 000
Subventions reçues	1 678 853	1 865 864	5 391 873
FCTVA	1 300 000	1 000 000	2 000 000
Transfert compte 238		5 202 179	0
Produit des cessions	72 864	122 464	226 590
Emprunt	3 373 814	3 205 745	5 917 243
TOTAL	9 253 221	17 363 821	19 635 706

Pour 2023, un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 5.9 millions (montant maximum si l'ensemble des dépenses d'investissement inscrites sont réalisées).

La section d'investissement – Les dépenses

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	BF 2025
Aménagements urbains entrée sud AP/CP		335 000	
Centre des expositions AP/CP		420 000	1 445 616
Réseau eaux pluviales	300 000	300 000	300 000
Bâtiments	124 000	234 000	522 200
Climat énergie AMI PV	355 208	90 000	430 000
Communication	40 000	40 000	10 000
Culture/Sport	1 351 100	993 600	65 000
Développement économique	927 000	2 321 182	878 000
Développement territorial (<i>fonds de concours</i>)			449 085
Enseignement supérieur (tous les sites)	26 000	601 000	873 878
Dont AP/CP maison des étudiants	0	0	871 878
Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)	81 000	68 000	0
Garage	260 000	150 000	268 000
Gens du voyage	600 000	900 000	1 990 945
Habitat	1 064 000	780 000	822 000
Informatique/STR	304 000	235 000	369 000
Administration – Marchés publics	15 000	5 000	15 000
Milieux et risques	1 478 641	549 660	347 000
Equipe de l'eau	0	0	60 000
Numérique	360 000	430 000	215 000
Déchets	409 000	1 218 000	7 553 222
<i>Dont AP/CP déchèteries</i>	0	0	5 000 000
<i>Dont Travaux NOX</i>	0	0	2 376 000
Santé	0	50 000	23 760
Equipements aquatiques (piscines)	185 000	460 000	47 000
Tourisme + Marketing territorial	20 000	109 200	10 000
PACTE (aides aux entreprises)	331 272	0	0
Transfert comptes avances		5 202 179	0
Finances	1 022 000	1 872 000	825 000
<i>Dont enveloppe fonds de concours aux communes</i>		850 000	0
<i>dont remboursement du capital</i>	122 000	122 000	125 000
<i>dont quote part subvention (ordre)</i>	900 000	900 000	700 000
TOTAL	9 253 221	17 363 821	19 635 706

BUDGET PRINCIPAL 2023

Autorisations de Programme faisant l'objet de crédits de paiement en 2023 –

A noter 4 nouvelles APCP: la rénovation du centre des expositions, l'aire d'accueil de Varennes-Bourg, la création de la Maison des étudiants et la réhabilitation des déchèteries/recyclerie.

Libellé	CP 2017 à 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP exercices suivants	Total
Centre exposition				1 445 000	21 905 000	23 345 000
Aire d'accueil GDV Varennes-Bourg				690 240	244 560	934 800
Maison des Etudiants				871 878	1063 878	1 935 756
Déchèteries et recyclerie				5 000 000	10 438 660	15 438 660
Risque Inondation – Maîtrise d'ouvrage Etat	440 000		210 000	100 000	150 000	900 000
Risque Inondation – Maîtrise d'ouvrage Agglomération	795 860	607 996	370 403	212 000	5 849 741	7 836 000
Aménagement aire d'accueil gens du voyage	0	0	1 084 000	966 000		2 050 000
Requalification Entrée Sud	0	0	179 484	2 115 168	10 947 236	13 241 888
Plateforme territoriale de données numériques	0	0	400 000	200 000	200 000	800 000
TOTAL	1 235 860	607 996	2 243 887	11 600 286	50 799 075	66 487 104

Les 11 ratios obligatoires

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

	Détail des ratios*	BP 2023	Communauté d'agglomération à fiscalité propre (2020)	Communauté d'agglomération de 50 000 à 100 000 hab (2020)
1	DRF (Dépenses réelles de fonctionnement) / population (population 2021 : 67 375)	727 €	393€	367€
2	Impositions directes (ID)/ population	579 €	349€	321€
2 bis	(ID – reversements fiscalité) / population	363 €	186€	184€
3	RRF (Recettes réelles de fonctionnement) / population	802 €	467€	437€
4	Dépenses brutes d'équipement / population	279 €	94€	89€
5	Dette / population	10 €	369€	264€
6	DGF (Dotations) / population	154 €	89€	74€
7	Dépenses de personnel / DRF	20,7 %	38,6%	40,3%
9	Marge autofinancement courant = (DRF + remboursement dette) / RRF	91 %	91,2%	89,3%
10	Dépenses brutes d'équipement / RRF	34,7 %	20,1%	20,3%
11	Dette / RRF	1,2 %	79%	60,2%

* En €/habitants

Les 11 ratios obligatoires - La comparaison se fait avec les derniers éléments connus (soit 2020) et avec des EPCI qui peuvent être très hétérogènes.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
 Reçu en préfecture le 27/12/2022
 Publié le
 ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

	Détail des ratios	BP 2023	Commentaires
1	DRF / population	727 €	Supérieures à la moyenne en raison des transferts antérieurs ; cohérent avec les recettes réelles de fonctionnement.
2	Impositions directes (ID)/ population	579 €	Supérieures à la moyenne ; liées à la fiscalité des entreprises de l'agglomération et l'instauration de la TFPB.
2 bis	(ID – reversements fiscalité) / population	363 €	Supérieures à la moyenne ; lié au ratio 2.
3	RRF / population	802 €	Supérieures à la moyenne ; lié au ratio 1.
4	Dépenses brutes d'équipement / population	279 €	Supérieures à la moyenne ; en hausse avec le nouveau projet de territoire.
5	Dette / population	10 €	Niveau très bas et atypique. Pas d'endettement.
6	DGF / population	154 €	Niveau de DGF supérieur à la moyenne malgré les baisses successives.
7	Dépenses de personnel / DRF	20,7 %	Niveau très bas. 1/5 ^{ème} des dépenses de fonctionnement. Mesure la rigidité des dépenses de la collectivité.
9	Marge autofinancement courant = (DRF + remboursement dette) / RRF	91 %	Marge redevenue identique à la moyenne grâce à l'ensemble des mesures budgétaires prises en 2022.
10	Dépenses brutes d'équipement / RRF	34.7 %	Supérieur à la moyenne, en lien avec le projet de territoire. Mesure l'effort d'équipement par rapport à la richesse de la collectivité.
11	Dette / RRF	1,2 %	Endettement très bas par rapport à la moyenne ; lié au ratio 5.

Synthèse des masses budgétaires : agrégation budget principal et budgets annexes

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

ID : 058-245804406-20221217-2022_12_17_040-BF

BUDGETS	ANNEES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	2022	52 402 490	17 363 821	69 766 311
	2023	54 809 729	19 635 706	74 445 435
BUDGET EAU	2022	4 385 400	2 288 000	6 673 400
	2023	4 951 400	2 703 500	7 654 900
BUDGET ASSAINISSEMENT	2022	3 474 600	2 852 670	6 327 270
	2023	3 647 100	4 125 170	7 772 270
BUDGET SPANC	2022	127 000	5 000	132 000
	2023	104 000	5 000	109 000
BUDGET TRANSPORTS	2022	8 918 585	1 761 500	10 680 085
	2023	9 688 382	1 293 400	10 981 782
BUDGET PORT DE LA JONCTION	2022	184 900	87 000	271 900
	2023	211 000	95 000	306 000
BUDGET IMMOBILIER ECONOMIQUE	2022	439 129	229 000	668 129
	2023	585 083	312 000	897 083
BUDGET ZONES D'ACTIVITES	2022	281 180	247 180	528 360
	2023	609 924	578 124	1 188 048
BUDGET POLICE INTERCOMMUNALE	2023	1 256 184	74 651	1 330 835
TOTAUX	2022	70 213 284	24 834 171	95 047 455
	2023	75 862 802	28 822 551	104 685 353